

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation



### Province de Québec MRC de la Haute-Côte-Nord

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer tenue le 14 mars 2018 à l'endroit ordinaire des séances. Sont présent(e)s les conseillères et les conseillers suivant(e)s : mesdames Hélène Tremblay et Danielle Barrette ainsi que messieurs Roberto Emond, Lucien Savard et Hygan Tremblay sous la présidence du maire, monsieur Gontran Tremblay tous membres du Conseil et formant quorum.

Absent : Robin Paradis

Le président, monsieur Gontran Tremblay ouvre la séance ordinaire à 19h.

Monsieur Roberto Emond propose monsieur Gontran Tremblay pour agir à titre de secrétaire en l'absence du secrétaire-trésorier.

18-03-7135

### ORDRE DU JOUR/ ACCEPTATION

Il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu et tel que reproduit ci-après;

- Ouverture de la séance.
- 1.0 Acceptation de l'ordre du jour. (Rés.)
- 2.0 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018/ Suivi. (Rés.)
- 3.0 Finances :
  - 3.1 État des revenus et dépenses au 28 février 2018. (Info)
  - 3.2 Acceptation des déboursés au 28 février 2018 et des comptes à payer au 14 mars 2018. (Rés.)
  - 3.3 Radiations. (Rés.)
- 4.0 Rapport des activités mensuelles du maire. (Info)
- 5.0 Gestion :
  - 5.1 Taxes municipales/ Dépôt et acceptation de l'état des taxes municipales en date du 28 février 2018. (Rés.)
  - 5.2 Taxes municipales/ Entente de paiement d'arrérage. (Rés.)
  - 5.3 Taxes municipales/ Propriétés destinées à la vente par la MRC de La Haute-Côte-Nord pour défaut de paiement. (Rés.)
  - 5.4 Vérification pour les exercices se terminant le 31 décembre 2018, 2019 et 2020/ Proposition d'honoraires professionnels de Raymond Chabot Grant Thornton. (Rés.)
  - 5.5 Modification au forfait de données/ Cellulaire du maire. (Rés.)
  - 5.6 Politique sur les procédures d'achat. (Rés.)
  - 5.7 Réfection extérieure de l'édifice municipal/ Dépôt d'une demande de soutien financier à la Politique de soutien aux projets structurants. (Rés.)
- 6.0 Aménagement et urbanisme :
  - 6.1 Schéma d'aménagement/ Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement no. 17-285/ Plan d'urbanisme. (Rés.)



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

- 6.2 Schéma d'aménagement/ Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de zonage no. 17-286. (Rés.)
- 6.3 Schéma d'aménagement/ Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de lotissement no. 17-287. (Rés.)
- 6.4 Schéma d'aménagement/ Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement de construction no. 17-288. (Rés.)
- 6.5 Schéma d'aménagement/ Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement sur les permis et les certificats no. 17-289. (Rés.)
- 6.6 Schéma d'aménagement/ Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement sur les dérogations mineures no. 17-290. (Rés.)
- 6.7 Schéma d'aménagement/ Adoption du 2<sup>e</sup> projet de règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no. 17-291. (Rés.)
- 6.8 Plan d'action sur l'érosion des berges pour la MRC Haute-Côte-Nord. (Info)
- 7.0 Développement :
  - 7.1 MADA/ Mise à jour de la politique/ Convention d'aide financière/ Signataire. (Rés.)
  - 7.2 Comité MADA/ Procès-verbal de la rencontre du 21 février 2018. (Rés.)
  - 7.3 Otis Aventures/ Lettre d'intention. (Rés.)
- 8.0 Loisirs et culture :
  - 8.1 Comité d'embellissement/ Procès-verbal de la rencontre du 20 février 2018. (Rés.)
  - 8.2 Comité de gestion du camping/ Procès-verbal de la rencontre du 22 février 2018. (Rés.)
  - 8.3 Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte/ Demande de subvention/ Signataire. (Rés.)
- 9.0 Correspondance.
- 10.0 Affaires nouvelles :
  - 10.1 Vitesse de l'opérateur du véhicule de déneigement. (Rés.)
- 11.0 Période de questions.
- 12.0 Fermeture.

QUE l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de ladite séance.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7136

### **PROCÈS-VERBAL/ ACCEPTATION ET SUIVI**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pu poser toutes leurs questions et obtenu toutes les réponses en lien avec ledit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil reconnaissent que ledit procès-verbal reflète fidèlement les décisions prises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2018 soit accepté tel que transmis;

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Info

### **FINANCES/ ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 28 FEVRIER 2018**

Les membres du conseil municipal reconnaissent avoir préalablement reçu copie et pris connaissance de l'état des revenus et dépenses au 28 février 2018.

18-03-7137

### **FINANCES/ ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS AU 28 FEVRIER 2018 ET DES COMPTES À PAYER AU 14 FEVRIER 2018/ ACCEPTATION**

Il est proposé par madame Danielle Barrette et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal accepte la liste des comptes à payer en date du 14 février 2018 et qui totalise un montant de 9 962.02\$;

QUE le conseil municipal accepte aussi la liste sélective des déboursés en date du 28 février 2018 qui totalise un montant de 83 742.93\$. Le conseil municipal reconnaît en avoir reçu copie préalablement à la présente séance, en avoir pris connaissance, avoir posé toutes les questions et obtenu toutes les réponses relatives à ces déboursés.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7138

### **FINANCES/ RADIATIONS**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE les radiations suivantes soient acceptées :

- D1050 : 0.46\$
- D1022 : 666.00\$

QUE la radiation suivante soit reportée à une séance ultérieure pour analyse :

- F0889.26.7875 270.00\$

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Info

### **RAPPORT DES ACTIVITÉS MENSUELLES DU MAIRE**

Remis à une séance ultérieure.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

**18-03-7139**

### **GESTION/ TAXES MUNICIPALES/ DÉPÔT ET ACCEPTATION DE L'ÉTAT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 28 FEVRIER 2018**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes à recevoir en date du 28 février 2018 comportant des soldes de 872 551.91\$ (taxes) et 325.52\$ (divers) soit acceptée telle que transmise.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**18-03-7140**

### **TAXES MUNICIPALES/ ENTENTE DE PAIEMENT D'ARRERAGE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté la résolution no. 08-03-4381 envoyant toute propriété dont le compte de taxes municipales comptant deux (2) années d'arrérages, c'est-à-dire l'année courante, trente (30) jours après son exigibilité, et l'année précédente, soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord pour vente pour défaut de paiement de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a informé le conseil municipal qu'un contribuable avait fait la demande pour régler ses arrérages pour 2016, 2017 de même que ses taxes 2018 et que le montant est considéré comme élevé;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du projet d'entente de paiement d'arrérage de taxes pour le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de matricule F0888.37.2356;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de l'immeuble consent à signer ladite entente de paiement d'arrérage de taxes municipales sur l'intervalle proposée;

**EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Émond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer l'entente de paiement d'arrérage avec le propriétaire de l'immeuble portant le numéro de matricule F0888.37.2356, entente présentée au conseil municipal;

QU'en cas de défaut à ladite entente par le contribuable, la Municipalité de Portneuf-sur-Mer entamera des procédures contre celui-ci pour récupérer les sommes dues.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**18-03-7141**

### **GESTION/ TAXES MUNICIPALES/ PROPRIÉTÉS DESTINÉES À LA VENTE PAR LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD POUR DÉFAUT DE PAIEMENT**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annie Morin à transmettre les dossiers suivants à la MRC de la Haute-Côte-Nord pour défaut de non-paiement de taxes à moins que les sommes dues ne soient reçues à la Municipalité et ce, au plus tard le 19 mars 2018 :

- Matricules : 0889.20.4704 pour une somme due de 7 553.95\$  
0786.58.8694 pour une somme due de 10 769.44\$  
0785.19.2107 pour une somme due de 2 620.73\$

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7142

### **GESTION/ VÉRIFICATION POUR LES EXERCICES SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018, 2019 ET 2020/ PROPOSITION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS DE RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil mandate la firme de vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton à procéder à la vérification des états financiers pour la Municipalité pour les années se finissant les 31 décembre 2018-2019 et 2020 selon les termes inscrits dans la soumission datée du 13 février 2018 soit un montant de 9 950\$ plus taxes pour l'année 2018, de 10 450\$ pour 2019 et de 10 950\$ pour 2020.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7143

### **GESTION/ MODIFICATION AU FORFAIT DE DONNÉES/ CELLULAIRE DU MAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a antérieurement adopté les résolutions nos. 15-06-6408 et 15-09-6481 sur la contribution de la Municipalité au paiement du forfait de téléphonie cellulaire du maire;

CONSIDÉRANT QUE des changements devaient être apportés au forfait afin de permettre l'utilisation d'un plus grand nombre de données en giga octets;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise la Municipalité à verser au maire l'équivalent de 50% du montant mensuel de 78.72\$ pour son forfait de téléphonie cellulaire;

QUE la mesure soit rétroactive au mois de janvier 2018 où les modifications au forfait de données ont été apporté à la facturation.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

**18-03-7144**

### **GESTION/ POLITIQUE SUR LES PROCÉDURES D'ACHAT**

Il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal adopte la Politique sur les procédures d'achat, document datée du 7 mars 2018, et que son application soit mise en place par la présente.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**18-03-7145**

### **GESTION/ RÉFECTION EXTÉRIEURE DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL/ DÉPOT D'UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER À LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du PIQM sous-volet 5.1 dans son projet de réfection extérieure de l'édifice municipal;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière complémentaire peut être déposée à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) de la MRC Haute-Côte-Nord;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer ledit projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Lucien Savard et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du projet Réfection extérieur de l'édifice municipal au volet infrastructures municipales à la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS);

QUE le conseil municipal autorise la mise de fonds nécessaire pour le projet Réfection extérieur de l'édifice municipal ;

QUE l'agent de développement ou le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents relatifs à la demande à la PSPS pour le projet Réfection extérieur de l'édifice municipal et qu'une copie de cette résolution soit transmise à la MRC de la Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

**18-03-7146**

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÉGLEMENT NO. 17-285/ PLAN D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 110.3.1 de cette loi permet de procéder à la révision quinquennale du plan d'urbanisme;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite également remplacer le règlement de lotissement et le règlement de zonage la même journée que l'adoption du plan d'urbanisme révisé, tel que prescrit par l'article 110.10.1 de la *Loi*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 février 2018, conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adopte le présent second projet du plan d'urbanisme la journée qu'elle adopte les projets de règlements de zonage et de lotissement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de plan d'urbanisme numéro 92-131 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte, par la présente, le second projet de règlement numéro 17-285 intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Portneuf-sur-Mer »;

QUE le Conseil adopte le Plan d'urbanisme règlement no. 17-285 préparé par la firme Lemay datée du 31 mars 2017, remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017 et n'ayant pas été modifié avant ou après la séance de consultation publique tenue le 13 février 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du règlement soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7147

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 17-286/ RÈGLEMENT DE ZONAGE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de zonage lors d'une révision quinquennale;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 17-286 sera adopté le même jour où le Plan d'urbanisme (règlement numéro 17-285) sera adopté;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de zonage numéro 92-132 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 février 2018, conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte, par la présente, le second projet de règlement numéro 17-286 intitulé « Règlement de zonage »;

QUE le Conseil adopte le Règlement de zonage no. 17-286 préparé par la firme Lemay en date du 31 mars 2017, remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017 et n'ayant pas été modifié avant ou après la séance de consultation publique tenue le 13 février 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7148

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 17-287/ RÈGLEMENT SUR LE LOTISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de lotissement lors d'une révision quinquennale;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de lotissement numéro 17-287 sera adopté le même jour où le Plan d'urbanisme (règlement numéro 17-285) sera adopté;





## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de lotissement numéro 92-134 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 février 2018, conformément à la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil adopte, par la présente, le second projet de règlement numéro 17-287 intitulé « Règlement de lotissement »;

QUE le Conseil adopte le Règlement de lotissement no. 17-287 préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017 et n'ayant pas été modifié avant ou après la séance de consultation publique tenue le 13 février 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7149

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 17-288/ RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme a été révisé et que le Conseil s'engage à rendre ses règlements d'urbanisme conformes à ce Plan;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Portneuf-sur-Mer peut modifier, abroger ou remplacer son règlement de construction lors d'une révision quinquennale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement de construction no. 92-135 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 février 2018;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 février 2018, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte, par la présente, le second projet de règlement no. 17-288 intitulé « Règlement de construction » ;

QUE le Conseil adopte le Règlement de construction no. 17-288 préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017 et n'ayant pas été modifié avant ou après la séance de consultation publique tenue le 13 février 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7150

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 17-289/ RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le Règlement sur les permis et certificats numéro 91-301 et ses amendements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 février 2018, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE le Conseil adopte, par la présente, le second projet de règlement numéro 17-289 intitulé « Règlement sur les permis et certificats »;

QUE le Conseil adopte le Règlement sur les permis et certificats no. 17-289 préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017 et n'ayant pas été modifié avant ou après la séance de consultation publique tenue le 13 février 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7151

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 17-290/ RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 février 2018, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil adopte, par la présente, le second projet de règlement numéro 17-290 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures »;

QUE le Conseil adopte le Règlement sur les dérogations mineures no. 17-290 préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017 et n'ayant pas été modifié avant ou après la séance de consultation publique tenue le 13 février 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7152

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT/ ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NO. 17-291/ RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 14 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté le 6 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 février 2018, conformément à la Loi;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil adopte, par la présente, le second projet de règlement numéro 17-291 intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »;

QUE le Conseil adopte le Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble no. 17-291 préparé par la firme Lemay daté du 31 mars 2017 et remis lors d'une rencontre de travail le 4 décembre 2017 et n'ayant pas été modifié avant ou après la séance de consultation publique tenue le 13 février 2018;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité soit et est autorisé par les présentes à publier dans les journaux locaux tous les avis nécessaires à la procédure d'adoption de ce règlement;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution d'adoption et du projet de règlement soit transmise à la MRC de La Haute-Côte-Nord.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

Info

### **AMÉNAGEMENT ET URBANISME/ PLAN D'ACTION SUR L'ÉROSION DES BERGES POUR LA MRC HAUTE-COTE-NORD**

Le maire informe les citoyens que la Municipalité de Portneuf-sur-Mer est impliquée dans le projet mené par l'UQAR de déployer un plan d'action sur l'érosion des berges pour la MRC de la Haute-Côte-Nord.



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

**18-03-7153**

### **DÉVELOPPEMENT/ MADA/ MISE À JOUR DE LA POLITIQUE/ CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE/ SIGNATAIRE**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Simon Thériault, à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents rattachés à la convention d'aide financière permettant la mise à jour de la politique MADA.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

**18-03-7154**

### **DÉVELOPPEMENT/ COMITÉ MADA/ PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 21 FEVRIER 2018**

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité MADA daté du 21 février 2018 soit adopté.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

**18-03-7155**

### **DÉVELOPPEMENT/ OTIS AVENTURES/ LETTRE D'INTENTION**

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général ont rencontré les promoteurs de Otis Aventures Inc. le 21 novembre 2017 et le 3 février 2018;

CONSIDÉRANT QU'Otis Aventures Inc. a déposé une lettre d'intention indiquant au conseil municipal qu'il désirait opérer une partie de ses activités à partir de la marina de Portneuf-sur-Mer dès la saison 2018;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été rencontré par Otis Aventures Inc. le 5 mars 2018 afin de se faire exposer toutes les possibilités entourant le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de permettre le développement récréo-touristique de Portneuf-sur-Mer en permettant à Otis Aventures Inc. d'opérer une partie de ses activités à partir de la marina;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil municipal autorise la tenue des activités de Otis Aventures Inc. sur ses installations portuaires;

QUE le secteur de Portneuf-sur-Mer soit mis en valeur parmi les opérations d'Otis Aventures Inc., c'est-à-dire, la faune marine, les épaves immergées, la faune et la flore côtière et les activités de plein air sur l'eau (rivière Portneuf, fleuve St-Laurent);



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE les tarifs et frais applicables pour l'utilisation des infrastructures soient chargés à l'exploitant;

QUE le conseil municipal s'engage à mettre à la disposition d'Otis Aventures Inc. l'espace d'un zodiak et d'un voilier à quai par l'entremise d'achat/construction de pontons supplémentaires;

QUE le conseil municipal s'engage à mettre à la disposition d'Otis Aventures Inc. un local à déterminer sur le site de la marina afin d'opérer.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7156

### **LOISIRS ET CULTURE/ COMITÉ D'EMBELLISSEMENT/ PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 20 FEVRIER 2018**

Il est proposé par monsieur Hygan Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité d'embellissement daté du 20 février 2018 soit adopté.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7157

### **LOISIRS ET CULTURE/ COMITÉ DE GESTION DU CAMPING/ PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 22 FEVRIER 2018**

Il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal et toutes les recommandations du comité de gestion du camping daté du 22 février 2018 soit adopté.

ADOPTÉ.

\_\_\_\_\_  
Gontran TREMBLAY, maire

18-03-7158

### **LOISIRS ET CULTURE/ PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE/ DEMANDE DE SUBVENTION/ SIGNATAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sur son territoire deux (2) sections de la route verte dont elle a l'obligation de procéder à l'entretien et à leur maintien;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ via le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte permet le dépôt d'une demande de subvention pour ces sections;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Hélène Tremblay et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE PORTNEUF-SUR-MER

No de résolution  
ou annotation

QUE monsieur Christopher Delaunay, agent de développement à la Municipalité, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents rattachés au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route Verte.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

**Info**

### **CORRESPONDANCE**

À la demande du président, l'annexe de correspondance remise au Conseil est lue.

**18-03-7159**

### **VITESSE DE L'OPÉRATEUR DU VÉHICULE DE DÉNEIGEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les citoyens constatent qu'un des opérateurs du véhicule de déneigement de l'entreprise qui est à contrat avec le MTQ circule à très grande vitesse sur la rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roberto Emond et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Municipalité informe le MTQ de cette constatation et demande à ces derniers d'en aviser l'entrepreneur en déneigement.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY, maire

**Info**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La période de questions a débuté à 20h pour se terminer à 20h04.

**Sujets :**

- Un conseiller propose l'utilisation de monsieur André Bouchard pour concevoir l'affiche identifiant le Bureau d'accueil touristique.

**18-03-7160**

### **FERMETURE DE LA SÉANCE**

À 20h05, il est proposé par madame Danielle Barrette et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit et est fermée.

ADOPTÉ.

---

Gontran TREMBLAY  
Maire

---

Gontran Tremblay  
Maire

---

Simon Thériault  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ  
DE PORTNEUF-SUR-MER**

No de résolution  
ou annotation